

Conférence parlementaire Internationale du Commerce

*Session de 1920
tenue à Paris, au Palais du Luxembourg (Sénat)*

DISCOURS SUR LA CRISE DU CHANGE

PRONONCÉ

A LA SÉANCE INAUGURALE DU 4 MAI 1920

PAR

Le baron DESCAMPS

Président
du Conseil parlementaire international du Commerce

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
EXCELLENCES,
MESSIEURS,

Appelé, comme Président du Conseil parlementaire international du Commerce, à prendre la parole dans cette séance inaugurale, j'ai le devoir de saluer d'abord avec la plus profonde gratitude la présence parmi nous de M. le Président de la République, suprême et magnifique incarnation du génie de la France. (*Applaudissements.*)

Je tiens à étendre l'expression de ma gratitude au Gouvernement français et spécialement à M. Isaac, Ministre du Commerce et de l'Industrie, qui a bien voulu nous apporter l'appui de sa parole autorisée, et qui a tenu à terminer son discours par un acte : l'acte d'adhésion — si gracieusement exprimée — de la France à l'Institut international du Commerce fondé sous le haut patronage du Roi Albert. (*Applaudissements.*)

Après avoir remercié aussi les membres du Corps diplomatique et l'auditoire d'élite que j'ai devant moi de l'honneur qu'ils nous font en assistant à cette séance inaugurale, permettez-moi, Messieurs, de vous transporter d'emblée *in*

medias res, au cœur de la grande question à laquelle nous avons réservé la part du lion dans nos délibérations. Je voudrais indiquer quelques aspects de cette question qui me paraissent dominants, et peut-être jeter dans les débats qui vont s'ouvrir une idée nouvelle que je crois féconde. Ce sera, si vous le voulez bien, ma manière de saluer parlementairement de l'épée les vaillants lutteurs appelés à discuter demain un problème qui déconcerte souvent les meilleurs esprits et qui semble à bien des égards défier les meilleures volontés.

M. Isaac a fait sur ce point, dans son discours, plusieurs observations d'un haut intérêt, estimant à bon droit qu'« il ne s'agit pas ici de trancher le nœud gordien à la manière d'un conquérant, qu'il faut plutôt le dénouer avec la patience d'un sage ».

M. le Président Chaumet nous a, de son côté, justement signalé l'importance capitale de la question à élucider, rendant hommage à notre Conférence qui, dès 1916, en a commencé, de façon magistrale, l'examen; oubliant seulement de dire à quel point lui et sir John Randles, toujours fraternellement associés, depuis le début, à nos délibérations, ont été, avec notre vaillant et si dévoué secrétaire général, l'âme de nos travaux. (*Applaudissements.*)

Les hommes d'État et les hommes d'affaires qui, dans la question du change, engagent leur pays à compter avant tout sur lui-même, et à pratiquer vaillamment la vieille maxime « Aide-toi et le Ciel t'aidera », donnent à mon sens un conseil viril et opportun, de nature à produire les meilleurs fruits, et à concourir, avec le temps, puissamment — le plus puissamment sans doute — à conjurer la crise du change.

Il existe, en effet, dans cet ordre, une série de mesures d'importance primordiale et qui relèvent de l'activité propre de chaque nation.

C'est l'économie des dépenses, commandée par la plus formidable destruction de richesses qu'ait connu le monde.

C'est l'augmentation de la production, contre-partie indispensable d'un déficit immense, et l'impulsion nécessaire donnée au mouvement des exportations.

C'est la consolidation et l'amélioration du régime des finances publiques, avec un effort constant vers le retour à une situation normale en matière de circulation fiduciaire.

C'est la restauration, le développement et l'appropriation aux temps nouveaux où nous entrons, de l'outillage économique des nations, et spécialement des voies de transport sans lesquelles la production reste stagnante.

C'est enfin l'adoption et la poursuite d'une politique économique à la fois vaillante et sage, dont le point de mire doit être, ce semble, non de primer ou d'absorber, mais de seconder les énergies vivantes vraiment créatrices de la richesse dans la société : l'intelligence, suprême *mens agitans molem*, la libre activité des agriculteurs, des industriels, des commerçants, comme le travail des populations ouvrières, harmoniquement soutenus par tous les autres éléments qui concourent à la production et à la distribution des richesses sociales.

Tout cela est vrai et demeure capital. Quant à tenter de régenter d'autorité les cours du change en vue d'atteindre les spéculateurs, les profiteurs et toutes les catégories de bénéficiaires qui s'agitent aux confins de ces cours, l'expérience paraît avoir démontré que la tâche est assez malaisée, et que c'est en tout cas et avant tout aux facteurs signalés par nous qu'il faut s'adresser pour obtenir que le fleuve du change, dont les débordements sont présentement si effrénés, rentre dans son lit traditionnel.

Ce qui est vrai, c'est que les hommes d'État et les hommes d'affaires qui estiment qu'en dehors des mesures d'ordre interne il n'y a rien — ou peu de chose — à faire, n'ont pas, à mon sens, la claire vue des trésors que peut dispenser une féconde entente entre nations dans une question où abondent les incidences et les répercussions d'ordre international.

○ Ils ne prennent pas garde à la longueur du chemin à parcourir par tant d'États avant de recueillir les fruits, même partiels, du développement de leur propre énergie.

○ Ils oublient trop que dans certains pays une dévastation systématique a paralysé, pour un temps considérable et dans de formidables proportions, l'œuvre à accomplir.

○ Ils ne se représentent peut-être pas assez nettement à quel point les débordements et les soubresauts du change constituent un facteur de persistante perturbation économique, non seulement pour les nations qui en sont les premières victimes, mais pour les autres pays qui peuvent se trouver menacés, plus tôt que l'on ne croit et plus largement que l'on ne suppose, dans leur bien-être matériel et social. En telle sorte que l'intérêt bien entendu de ces derniers s'harmonise au fond et en dernière analyse avec l'intérêt immédiat des pays à change déprimé, et justifie pleinement un effort concerté pour triompher d'une situation économique périlleuse, à bien des égards, des deux parts.

○ Il n'est pas sans intérêt de signaler ici combien, dans l'ordre de certains accords internationaux, les traités de commerce peuvent exercer une influence heureuse en la mesure où ils demeurent fidèles à leur destination naturelle, celle d'instruments qui, loin de contrarier le fonctionnement régulier des transactions, facilitent leur essor. Ce n'est pas à coup sûr sans raison que le Traité de Versailles, dans son article 23, stipule que les Puissances signataires prendront des mesures pour « assurer un équitable traitement de commerce », étant entendu en outre « que les nécessités spéciales des régions dévastées devront être prises en considération ». Et c'est avec la claire conscience des exigences de la situation actuelle que l'éminent Ministre français du Commerce et de l'Industrie déclarait, il y a un instant, que « le coût de la vie ne s'abaissera sérieusement qu'avec l'abondance et la concurrence, celle-là dépendant de la nature et de notre travail, celle-ci du retour à la liberté commerciale, qu'on

a pris l'habitude de mépriser, sans vouloir se souvenir des immenses services qu'elle rend ».

Nul ne peut méconnaître davantage l'importance des diverses formes d'emprunts gouvernementaux à l'étranger comme moyens appelés à pourvoir à d'impérieux besoins publics et à favoriser, par d'ingénieuses combinaisons, l'essor des transactions entre nations. Mais cet adjuvant n'est pas indéfini, il ne laisse pas d'être onéreux et tend à le devenir de plus en plus à mesure qu'on le multiplie. Son emploi relève d'ailleurs de facteurs externes assez variables. Sans compter que l'abus qu'on tenterait d'en faire, en dehors d'un convenable développement des ressources publiques internes, peut, en diminuant le crédit du pays, devenir une cause — non la moindre — d'un change gravement et persévérablement défavorable.

A côté des auxiliaires dont nous venons de parler, demandons-nous maintenant s'il n'en est pas d'autres, d'une envergure plus large, et dont l'intervention soit internationalement praticable. Notre Conférence a, dès 1916, pris position sur ce terrain.

Nous avons adopté alors deux propositions conjuguées, l'une anglaise, l'autre italienne, et il est permis de penser que si une suite opportune avait été donnée à nos suggestions, si l'on avait tenu compte de cette observation topique de M. Millerand qu'entre toutes les questions urgentes il n'en était pas de plus urgente que celle du change, bien des mécomptes nous auraient été épargnés.

La proposition anglaise réclamait l'institution, *dans le plus bref délai*, « d'une commission représentative des nations alliées, pour rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'industrie et le commerce de chacun des pays représentés et pour *régulariser les changes*, de manière à aider les pays alliés à faire face aux charges financières imposées par la guerre ».

La proposition italienne insistait de son côté pour que les Gouvernements alliés se missent « *immédiatement*

d'accord pour tenir à Paris une Conférence composée des représentants techniques des trésoreries des États et des banques d'émissions afin d'étudier et de proposer toutes les mesures susceptibles d'améliorer la situation des banques et *les cours des changes* ».

Les résolutions adoptées par la Conférence ne constituaient qu'une partie des vues développées, avec une maestria incomparable, par M. Luzzati. Ces vues concernaient notamment l'institution d'une Chambre internationale des compensations, d'un clearing universel, afin de réduire la circulation métallique, de régulariser le cours des changes et d'arriver à ce que l'auteur appelait, par une belle image, « la paix monétaire ». Sans décourager ces brillantes perspectives d'avenir, la Conférence s'est rappelée sans doute que les progrès dans le monde se réalisent par étapes et qu'il ne faut pas demander à notre faible humanité plus de solidarité qu'elle n'en comporte à un moment donné de son existence. Et aujourd'hui encore, il semble bien que, malgré tant de liens consolidés entre nous par la communauté des sacrifices et de la victoire, les conceptions que signalait, il y a un instant, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie comme progrès futurs possibles, celle d'une « monnaie universelle » et celle d'une « trésorerie internationale entretenue par des emprunts collectifs garantis par tous les contractants », apparaissent comme difficilement réalisables *hic et nunc*, par suite notamment de cette circonstance, qu'on a peut-être trop laissé pousser l'herbe sur le terrain des rapports financiers entre alliés. Car si le temps arrange parfois certaines choses, les temporisations ont le don d'en compromettre souvent beaucoup d'autres.

Le Premier Ministre de Belgique a émis une idée plus modeste qui, sans supprimer le libre marché des changes, sans vouloir le régenter ou le morigéner, serait de nature à réaliser un grand bien pratique dans une sphère limitée — la plus poignante — grâce à l'établissement d'un office international.

Dans une étude sur « Les offices internationaux et leur avenir », nous avons signalé l'importance de ces organismes propres à notre temps et qui répondent en effet aux meilleures aspirations comme aux besoins les plus vitaux des sociétés contemporaines. Il ne faut nullement se représenter ces offices comme organisant, à des points de vue divers, des systèmes de faveurs à accorder aux uns au détriment des autres. Ils manifestent simplement un concours prêté par les divers États à la réalisation d'œuvres en harmonie avec les intérêts permanents de tous, alors que les efforts isolés ne peuvent convenablement y pourvoir, et qu'à ce titre une action concertée se trouve indiquée.

Quant à la sphère de gravitation de ces offices, nous pouvons dire déjà, au moment où nous communiquons notre travail à l'Académie royale de Belgique, que « les intérêts humanitaires les plus élevés, tels que ceux de la participation des races déshéritées aux bénéfices de la civilisation, — les droits les plus sacrés, comme ceux des ouvriers de la pensée dans l'ordre industriel et dans l'ordre artistique et littéraire, — les plus vastes problèmes de la science, comme celui de la mesure du globe, — les progrès les plus pratiques, comme celui de la réduction aux mêmes types de la pesanteur et des dimensions des choses, — les besoins vitaux de trafic international, tels que la connaissance du régime douanier des États, — les grands services d'administration publique enfin, la poste, les télégraphes, les chemins de fer, merveilleux outillages des communications universelles, trouvent, dans ces offices, de précieux auxiliaires ». Et nous avons eu la satisfaction grande de voir se réaliser, depuis lors, nombre d'offices dont nous signalions, pour l'avenir, l'établissement comme désirable. Serait-il téméraire de prévoir présentement l'avènement de quelque institution en rapport avec ce que nous pouvons appeler, aujourd'hui plus que jamais, « les besoins vitaux du trafic international? »

Voici en raccourci la physionomie de l'office nouveau qui paraît répondre à la situation actuelle.

L'institut financier international serait constitué par les représentants des États et dirigé comme tous les offices internationaux par un comité de délégués désignés par ces représentants.

Il aurait pour objectif la délivrance de bons or, productifs d'intérêts, nantis de garanties réelles dûment fournies, directement contrôlées et convenablement réalisables.

La délivrance de ces bons aurait une destination limitée aux opérations concernant les objets indispensables au ravitaillement des populations et à l'alimentation de leurs industries.

Comme valeurs de premier ordre, internationalement vérifiées, ces bons seraient utilisables en termes de paiements et facilement négociables par ceux qui les recevraient dans ces conditions.

L'économie de l'institution nouvelle se ramène donc à la délivrance de bons équivalents à l'or. L'or est ici la seule base solide si l'on ne veut pas s'aventurer sur un terrain trop mouvant, ou s'envoler sur l'aile du papier-monnaie. Il s'agit, dans une sphère éperdûment affectée, de rattacher des opérations indispensables, à ce que j'appellerai le point de l'or. C'est d'ailleurs la base adoptée par le Traité de Versailles comme étalon des réparations effectives.

En ce qui concerne les garanties, elles devraient, disons-nous, être du premier ordre. Seraient-elles introuvables? Pour certains États la question se pose à peine; pour les autres il ne serait nullement impossible de faire entrer dans la circulation du crédit certaines richesses que ces États sont incapables ou ne sont pas dans l'occasion de mobiliser sur-le-champ, mais dont la mobilisation peut être à bon escient escomptée. A coup sûr, on ne peut faire que les États soient plus riches qu'ils ne sont, mais ils peuvent aménager leurs ressources et en régler l'usage; et l'Institut serait à même de leur faciliter cette tâche.

Il n'est peut-être pas sans importance d'insister sur la situation spéciale des États ayant droit à une indemnité. Si les mesures envisagées à la conférence de San Remo prennent quelque consistance, il semble bien qu'elles auront pour conséquence l'établissement de situations nettes, de quantums définis, d'échelonnements de paiements sur garanties réelles précisées et — complément indispensable — d'un système de rapide et sûre mobilisation de la créance du vainqueur sur le vaincu. Pour les pays qui, dans la lutte pour le salut commun, ont subi d'atroces dévastations, il est, à coup sûr, d'équité élémentaire et de suprême urgence qu'ils possèdent le moyen de mettre en œuvre l'indemnité due, de manière à pourvoir aux tâches immédiates qui s'imposent. Des modalités peuvent sans doute être envisagées, mais elles ne peuvent compromettre ni la fin nécessaire à atteindre ni les justes priorités attachées à sa réalisation.

Nous touchons ici aux rapports éventuels entre l'Institut nouveau et la Commission des réparations. Nous croyons qu'il serait difficile d'étendre encore les attributions déjà si énormes et si absorbantes de cette Commission. Mais nous estimons que l'Institut peut utilement et harmoniquement fonctionner avec la Commission dans l'ordre spécial que nous indiquons. Ainsi l'Institut pourrait, soit recevoir de la Commission des réparations, des titres émanés de celle-ci en représentation des bons visés au Traité de Versailles, titres libellés dans les différentes monnaies prévues par l'article 262 de ce Traité, soit délivrer des bons or gagés par d'autres garanties réelles dans les conditions et avec l'affectation que nous avons signalées. Et les États favoriseraient le placement et la négociation de ces instruments sur leurs marchés respectifs.

Veut-on, quant au fonctionnement de l'Institut, des garanties de surcroît? Les bons pourraient trouver au besoin une sécurité supplémentaire en un capital or à constituer par cet Établissement, dans des conditions limi-

tées pour les participants, et sans entraîner comme conséquence leur responsabilité solidaire, pour le cas où celle-ci ne serait pas agréée.

Quant au contrôle des garanties, il pourrait être exercé par l'Institut, soit à l'aide d'organes instaurés par lui, soit avec l'assistance, le cas échéant, d'organismes existants. Et il semble bien que le fonctionnement d'un tel office en même temps qu'il présenterait des avantages qu'on ne peut guère réclamer d'organisations particulières poursuivant un objectif d'intérêt proprement privé, parerait aux difficultés qui font hésiter les États à soumettre leurs recettes et leurs finances au contrôle d'institutions privées.

Il ne paraît pas que les mesures d'application dépassent la tâche naturellement réalisable par l'Institut. Les débuts de celui-ci pourraient d'ailleurs être modestes, et l'extension des crédits pourrait être éventuellement proportionnée à la régularité des remboursements de bons à leur échéance.

En étudiant la genèse et le fonctionnement des divers offices internationaux, j'ai été frappé de la manière dont certaines difficultés qui *a priori* semblent spécieuses se résolvent aisément et comme d'elles-mêmes par la pratique.

Si, dans le cas présent, les États qui sont particulièrement à même de le faire, consentaient à prêter un appui bienveillant à l'Institut, je suis persuadé que le fonctionnement de celui-ci ne rencontrerait aucun obstacle insurmontable, et qu'il résulterait finalement de ce fonctionnement, indépendamment d'une aide équitable accordée à ceux qui ont le plus souffert dans une lutte commune, un bien véritable et permanent pour tous.

Insistons encore sur deux points pour prévenir toute interprétation inexacte.

Le fonctionnement de l'Institut n'impliquerait, à proprement parler, aucune nouvelle inflation de la circulation fiduciaire : car le projet exclut précisément l'éventualité d'une monnaie nouvelle, l'emprunteur qui aura obtenu des bons contre des garanties réelles, jouissant en réalité

d'un crédit or sur l'institution qui lui remet les bons.

Pas n'est besoin davantage de supposer ici l'intervention forcée d'une responsabilité solidaire qui pourrait faire courir à tel ou tel participant des dangers qu'il hésiterait peut-être à assumer.

Ce qui apparaît clairement, c'est que le fonctionnement de l'Institut, sans supprimer le libre marché du change, et en rendant simplement dans une sphère limitée particulièrement éprouvée, des services topiques, ne peut manquer par le caractère, l'objet et la multiplicité de ses opérations, de contre-balancer heureusement l'orientation à la hausse naturelle, ou plus ou moins artificielle, de ce marché.

Un dernier mot.

Dans le champ de la vie internationale, les promoteurs d'idées et d'institutions nouvelles sont comme le Semeur de l'Évangile.

Une partie de la semence tombe le long des chemins et elle est foulée aux pieds par les passants.

Une autre tombe sur la pierre et se dessèche.

Une autre partie encore — et c'est souvent la plus grande — tombe entre les épines et est étouffée par elles.

Mais une partie peut tomber dans la bonne terre, et alors elle germe, elle croît, elle porte des fruits jusqu'au centuple.

Il serait téméraire à moi de préjuger le sort qu'aura, au sein de nos réunions, l'initiative que je prends. Mais ce que je sais, c'est que notre Conférence interparlementaire est par excellence la bonne terre du progrès commercial, et j'ai la confiance que si quelque étincelle de vie féconde réside dans quelque partie de mon exposé, la Conférence la recueillera, avec l'espoir de la voir se transformer quelque jour en un puissant foyer de lumière et d'action.

Dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à Bruxelles, lors de la fondation de notre institution, j'ai marqué les caractères de notre œuvre. Nous sommes avant tout des parlementaires ayant la conscience de nos responsabilités comme mandataires de la nation et ne courant pas

l'aventure. Nous nous efforçons toujours, en gardant le culte de l'idéal, de conserver le sens du réel. Poursuivant des réalités, nous appelons dans notre sein, non seulement des juristes et des économistes, mais des financiers, des industriels et des négociants, afin de plonger nos racines dans les intérêts vitaux du négoce. C'est dans ces conditions que nous entendons réaliser le progrès.

Quand nous avons combattu ensemble, ce n'est pas seulement nos patries respectives que nous avons défendues : nous avons lutté pour la cause générale du progrès, identifiée avec celle de l'indépendance des peuples, de la justice internationale et de la civilisation mondiale.

Et aujourd'hui encore, nous ne perdons pas de vue ces buts élevés. Quand nous réclamons les réparations nécessaires, — car une injustice non réparée est une injustice qui continue, — quand nous revendiquons les sécurités indispensables à notre vie propre et à l'ordre stable du monde, quand nous voulons la coordination des États dans une société réglée par le droit, nous avons la claire conscience de prendre en mains, avec les intérêts vitaux des pays que nous représentons, les meilleurs intérêts de la grande vie internationale.

Vainqueurs, nous ne sommes pas d'ailleurs des persécuteurs. Nous voulons vivre et laisser vivre : vivre dans l'honneur et la sécurité, laisser vivre dans la justice et la loyauté. (*Applaudissements.*)

C'est avec une foi profonde dans les destinées prospères du monde, que sur cette terre de France, mère de tant de progrès, je salue le lumineux et bienfaisant génie à qui appartient l'avenir de l'humanité. (*Applaudissements prolongés. — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations du Président de la République, des ministres et de ses collègues.*)

